

Équivalence

- Si vous n'êtes pas diplômé de l'enseignement secondaire belge
 - Si vous n'êtes pas titulaire d'un Baccalauréat européen ou international de Genève ou du Shape
 - Si vous n'avez pas réussi un examen d'entrée dans une Université belge
- ➔ **Vous devez obtenir une équivalence définitive de votre diplôme d'études secondaires supérieures pour l'enseignement supérieur de type long, catégorie économique** pour poursuivre vos études à l'ICHEC.

La demande doit être introduite par l'étudiant lui-même **AVANT LE 15 JUILLET** (date limite) et adressée au service des équivalences de la communauté française de Belgique :

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
D.G de l'Enseignement secondaire – 1ère Direction – Service des équivalences
Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Si vous vous rendez sur place, l'adresse est alors :

Service des équivalences
Rue Courtois, 4
1080 Bruxelles

Il faut avoir pris auparavant rendez-vous au numéro de téléphone :
00.32.2.690.86.86

Pour tout complément d'information, consultez le site
<http://www.equivalences.cfwb.be>

Équivalence

Vous devez disposer d'un titre d'accès aux études supérieures pour que votre inscription dans notre Haute Ecole soit recevable et si vous n'avez pas :

- Soit un CESS délivré dans une des 3 communautés de Belgique
- Soit un diplôme de l'enseignement supérieur aussi délivré par une de nos 3 communautés
- Soit un baccalauréat international
- Soit un baccalauréat européen
- Soit un CESS délivré par l'école internationale du SHAPE

⇒ Devrez obtenir une équivalence de votre titre, certificat, ou diplôme

L'équivalence qui vous sera délivrée :

- soit une équivalence de titre, certificat ou diplôme permettant un accès sans restriction à l'enseignement supérieur en Communauté française
- Soit une équivalence de titre, certificat ou diplôme permettant un accès restreint à un ou plusieurs secteurs. Dans le cas d'une inscription au département ICHEC, le secteur admis est celui des sciences humaines et sociales.
- Soit une équivalence générique (de niveau Bachelier ou Master, dans notre cas présent).

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7215

La demande doit être introduite par l'étudiant lui-même **AVANT LE 15 JUILLET** (date limite) et adressée au service des équivalences de la communauté française de Belgique :

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

D.G de l'Enseignement secondaire – 1ère Direction – Service des équivalences

Rue A. Lavallée, 1

1080 Bruxelles

Si vous vous rendez sur place, l'adresse est alors :

Service des équivalences

Rue Courtois, 4

1080 Bruxelles

Il faut avoir pris auparavant rendez-vous au numéro de téléphone :

00.32.2.690.86.86

Pour tout complément d'information, consultez le site

<http://www.equivalences.cfwb.be>